UNION DES SERVICES D'EAU DU SUD DE L'AISNE
4, bis avenue Gustave Eiffel– 02400 CHATEAU-THIERRY
Secrétariat : Tél : 03.23.71.02.80
————oOo————

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-six, le 02 Novembre à 18 H 00, les membres du comité syndical de l'Union des Services d'Eau du Sud de l'Aisne, dûment convoqués, se sont réunis salle du conseil à Château-Thierry, sous la Présidence de Monsieur Hugues DAZARD.

Membres en exercice : 72 titulaires - 43 suppléants Délégués présents : 43 délégués (37 titulaires – 6 suppléants) Dont membres votants à voix délibérative : 43 délégués (37 titulaires – 6 suppléants) Date d'envoi de la convocation du Comité Syndical : 26 Octobre 2026	Résultat du vote : Voix Pour : 43 Voix Contre : 0 Abstention : 0

Membres présents:
Titulaires :
M. Dominque AGAR, M. Christian ALBASSIER, M. Bruno ARLE FERVEL, M. Nicolas BAHU, M. Didier BANDRY, M. Grégory BESONHÉ, M. Gérard BLAVET, M. Gilles CARON, M. Hugues DAZARD, Mme Michèle DEMANGE, M. Philippe DOBSKI, M. Rémy DUFOUR, Mme Madeleine GABRIEL, M. Philippe GALLOCHAT, M. Michel GILLE, M. Michel GUILLEMAN, M. Jean-Paul GUILLON, Mme Maryse HERNANDEZ, M. Michel HOERTER, M. Corentin LEGENDRE, M. David LLOANCY, M. Patrick MALEZE, M. Eric MANGIN, M. Philippe MARCHAL, M. Michel MATHIS, M. Jean-Luc PANTOUX, Mme Elisabeth PARENT-AUBOYNEAU, Mme Chantal PASCARD, M. Pierre PONGE, M. Grégory POURTOUT, M. Mohamed REZZOUKI, Mme Catherine RICHARD, Mme Nicole SARROUY, Mme Régine STOFFERIS, M. Rémy THOMAS, Mme Nelly TRICONNET, M. Philippe VERDOOLAEGHE.

Suppléants votants :
Mme Odile HUVIER, M. Bastien JULIEN, Mme Virginie LAPLAIGE, M. Frédéric LEFEVRE, M. Vincent LEVEQUE, M. Éric MORELLON.

Membres absents excusés :
Titulaires :
M. Alain ARNEFAUX, M. Hervé BILLOT, M. Régis BUREL, M. Patrick CHARBONNIER, Mme Aurélie COUDRAIN, M. Benoit DAVIN, M. Didier DUFAUD, M. Didier FOULON, Mme Laëtitia GALLOIS, M. Laurent GRUZON, M. Mathieu HOURDRY, M. Claude JACQUIN, M. François LEBARGY, M. Yves LEVEQUE, M. Sylvain LOGEROT, M. Jean-Luc MAGNIER, Mme Michèle PERRAUD, Mme Moon PICHAUREAUX, Mme Nathalie PIERRE, M. Stéphane PITTANA, M. Jean-Pierre POLIN, M. Antoine RENOUF, M. Guillaume RODIER.

Membres absents :
Titulaires :
Mme Catherine BELLEVILLE, Mme Rachida BOUHRAOUA, M. Didier HUBERT, M. Gilles JOURDAIN, Mme Juliette KNOBEL, M. Bertrand LAMICHE, M. Eric LEFRANC, M. Ludovic L'HERMITE, M. Benoit POINT, M. Claude ROBIN, M. Daniel SAROUL, M. Vincent VEROT.

Est nommé secrétaire de séance : M. Jean-Luc PANTOUX.

Objet : Marché de travaux de réhabilitation du réservoir de Verdilly et travaux d'étanchéité aux réservoirs de Romeny-sur-Marne, Nogent l'Artaud et Nesles-la-Montagne (2026 USESA 10) : Attribution	**N°2026 11 05**

Le comité syndical,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
002250023714-20261102-20261105-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 06/11/2026
Publication : 06/11/2026
Certifié par le Président

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

- Vu le Code de la Commande Publique,

- Vu la délibération n°2025 09 05 du comité syndical en date du 25 septembre 2025 concernant le programme de travaux 2026 dont la réhabilitation d'ouvrages,

- Vu l'avis de la commission d'examen des offres en date du 08 octobre 2026,

- Vu l'avis favorable donné par les membres du bureau en réunion du 12 octobre 2026,

- Considérant le rapport d'analyse des offres issu de la consultation d'entreprises lancée par voie de procédure adaptée en application du Code de la Commande Publique,

- Considérant que quatre offres ont été remises,

Les membres du comité syndical, entendu l'exposé du Président, **DECIDENT après en avoir délibéré à l'unanimité, de** :

- **RETENIR** l'offre remise par le groupement d'entreprise TEOS/I2E pour un montant de 332 833,70 euros hors taxes,

- **SOLLICITER** les subventions auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie,

- **AUTORISER** le Président à signer avec l'entreprise retenue le marché ainsi que toutes les pièces afférentes à son règlement,

- **AUTORISER** le Président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance,

Jean-Luc PANTOUX

Le Président,

UNION DES SERVICES D'EAU DU SUD DE L'AISNE U.S.E.S.A

Hugues DAZARD

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible sur le site internet www.telerecours.fr

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
002-250202371-20261102-20261105-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 06/11/2026
Publication : 06/11/2026
Certifié par le Président